



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 23 mars 2021

23/03/21-02

| | | |
|---|-----------------------------------|-----------|
| Objet : COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2020 BUDGET PRINCIPAL | Nombre de conseillers en exercice | 29 |
| | Nombre de présents | 23 |
| | Nombre de votants | 27 |
| | | |

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Sterenn le **23 mars 2021 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - DERVOUT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - GEORGES Valérie – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – DAGORN Nicolas - PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Bruno BORDENAVE à Michel TANGUY
Baptiste DENIEL à Sonia DOUX BETHUIS
Jean-Paul KRAUS à Didier LE DUC
Caroline JESTIN à Valérie VOISIN

Absent(e)

Morgane BRAESCU ANDRIEU
Karine GALBRUN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Anita JOULAIN

Monsieur Le Maire indique que le compte de gestion du trésorier met en évidence des résultats conformes au compte administratif.

Le compte de gestion du budget principal est arrêté de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 582 111,00 €

Recettes : 6 829 488,47 €

Soit un excédent annuel de 1 247 377,47 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 499 427,85 €

Recettes : 2 265 376,42 €

Soit un excédent annuel de 765 948,57 €

Et **725 634,91 €** avec le déficit d'investissement 2019 (40 313,66 € en dépenses)

Soit un résultat de clôture de **1 973 012,38 €** sans les restes à réaliser

En intégrant les restes à réaliser de 2020 :

Restes à réaliser dépenses : 1 197 408,53 €

Restes à réaliser recettes : 389 518,00 €

On obtient un résultat positif de **1 165 121,85 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 15 mars 2021;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier du budget principal de la commune pour 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 25 mars 2021

LE MAIRE

Olivier BELLEC

